

Demande de régularisation sur salaire

Par **CRS**, le **27/02/2014** à **18:24**

Bonjour,

je suis en interim dans une entreprise depuis janvier au salaire horaire du smic pour un poste qui n'existe pas dans l'entreprise pour y faire différents essais et analyses de production. Dans le contrat c'est noté accroissement temporaire d'activité en tant que controleur qualité. Il y a peu, l'activité de l'entreprise a augmenté et on m'a proposé un autre poste de controleur, cette fois ci il s'agit d'un poste existant dans l'entreprise sans pour autant remplacer une personne.

J'ai récemment pris connaissance du fait qu'aucune personne de l'entreprise ne gagne le smic mais plus.

Je suis donc le seul dans l'entreprise à gagner le smic.

Je suis aller voir le RH avec l'article L1251-43 para. 6° du code du travail : Le montant de la rémunération avec ses différentes composantes, y compris, s'il en existe, les primes et accessoires de salaire que percevrait dans l'entreprise utilisatrice, après période d'essai, un salarié de qualification professionnelle équivalente occupant le même poste de travail.

J'ai à présent le meme salaire horaire que les personnes de l'entreprise.

Voila mes questions : dans l'article ci dessus il est indiqué " Le montant de la rémunération avec ses différentes composantes, y compris, s'il en existe, les primes et accessoires de salaire "

L'entreprise propose un 13 eme mois et une prime de vacance ? puis je aussi demander ceci au prorata tu temps travaillé ?

Autre question : le changement de contrat a lieu maintenant avec le nouveau taux horaire mais est ce que je peux demander qu'on me paie pour ce que je n'ai pas eu avant ? Aussi j'ai deja travaillé dans cette entreprise l'annee derniere ? puis je demander qu'on me paie la différence de l'annee derniere ? aussi par rapport au prime ??